

Déjà plusieurs sociétés savantes se sont émues de ce projet, notamment la Société académique de Laon, la Société archéologique de Limoges, celles de Troyes, du Morbihan, la Société préhistorique française, etc.

Ce projet leur a paru très dangereux pour les intérêts de la science dont elle entrave les recherches, sous prétexte d'arrêter l'exode à l'étranger de nos trésors nationaux. Il suffirait d'ajouter un ou plusieurs articles à la loi du 30 mars 1887, pour atteindre ce but. Il pourrait être défendu de vendre à l'étranger aucun objet présentant un intérêt national d'archéologie ou de paléontologie sans autorisation spéciale du ministre compétent.

L'Etat, en cas de vente, pourrait exercer un droit de préemption et se réserver la faculté de faire des moulages et des dessins des objets aliénés.

Il faudrait aux étrangers une autorisation ministérielle pour faire des fouilles.

La Société historique ne peut que s'associer aux justes réclamations déjà formulées par plusieurs sociétés de paléontologie et d'archéologie en vue d'obtenir « qu'on n'entrave pas l'initiative des travailleurs, au risque de perdre à jamais les inestimables résultats que leur zèle fournit. »

Une circulaire ministérielle, en date du 30 juillet, nous annonce l'envoi du programme du 49^e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Caen, le mardi 18 avril 1911. Les mémoires destinés à ce Congrès devront parvenir avant le 7 janvier au ministère de l'Instruction publique.

M. le comte Jean de Bréda nous donne la suite de son étude sur les seigneurs du Plessis-Brion, qui abonde en renseignements généalogiques, en détails de mœurs, de coutumes et d'usages locaux. Sa monographie constitue une véritable histoire du Plessis-Brion qu'on lira avec plaisir.

Pendant trois siècles et demi, le domaine du Plessis-Brion n'avait changé de maîtres, qu'à la suite d'alliances et en vertu des lois de l'hérédité. Les ventes vont se succéder. Une première vente le fait passer, en 1563, aux mains de Christophe d'Alègre, seigneur de Saint-Just, et Antoinette du Prat, sa femme. Christophe d'Alègre était bailli de Senlis en 1576. Il mourut en 1580. Le Plessis-Brion échut à sa fille Marie d'Alègre qui, de concert avec son mari, Philippe de Béthune, frère de Sully, en fit don, en 1640, à sa nièce, Claude d'Alègre.

Cette dernière perdit son mari Jacques de Guérait, comte de Montmartin, lieutenant de l'artillerie de France, en 1645, et vendit, en 1660, le Plessis-Brion à Nicolas Collier, seigneur de Fresnoy, et Marie Lefebure, sa femme.

Didier Philippe Musnier en hérita, en 1700, à la mort de son oncle, Nicolas Collier. En 1711, il céda sa terre à Etienne Hardi, bourgeois de Paris, trésorier de l'extraordinaire des guerres. C'est d'Elisabeth Dru, veuve d'Etienne Hardi, que la fameuse Rose Michelle Raquet acquit le Plessis-Brion en 1714. M. de Bréda nous a précédemment raconté comment Rose Michelle Raquet, à la mort de son mari, François de Belaval, épousa Jean-Baptiste Matigny de la Boissière à qui elle donna toute sa fortune. C'est Matigny qui transforma le Plessis-Brion. Il s'unit en secondes noces à la fille du trésorier de France à Soissons, Le Duc. Après lui, en 1762, le domaine passa à son fils qui le laissa en héritage à ses trois sœurs, en 1771.

Jean-Nicolas-Marie, baron de Bréda, capitaine de vaisseau, s'en rendit acquéreur en 1787 et n'en jouit guère qu'un an. Sa veuve, Marie-Thérèse de Lancry, garda le Plessis-Brion jusqu'en 1802. Elle le vendit alors au cousin germain de son mari, Antoine-Jean-François de Bréda. En 1819, le domaine revint à son fils Antoine-Marie-Pierre de Bréda, dont les descendants le possèdent encore.
